



Ordonnance de télécom CRTC 2018-486

Version PDF

Références : 2018-436 et 2018-448

Ottawa, le 19 décembre 2018

Norouestel Inc. – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

| Demandeur | Avis de modification tarifaire et description | Date de la demande | Date d'entrée en vigueur |
|------------------|---|--------------------------------------|---------------------------------|
| Norouestel Inc. | AMT 1030 AMT 1030A Tarif des services spéciaux – Dénormalisation du service IP/RPV de couche 3 du montage spécial no 1 | 21 septembre 2018 24 octobre 2018 | 3 décembre 2018 |
| Norouestel Inc. | AMT 1034 Tarif général – Modifications au service V-Connect | 14 novembre 2018 | 29 novembre 2018 |

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général